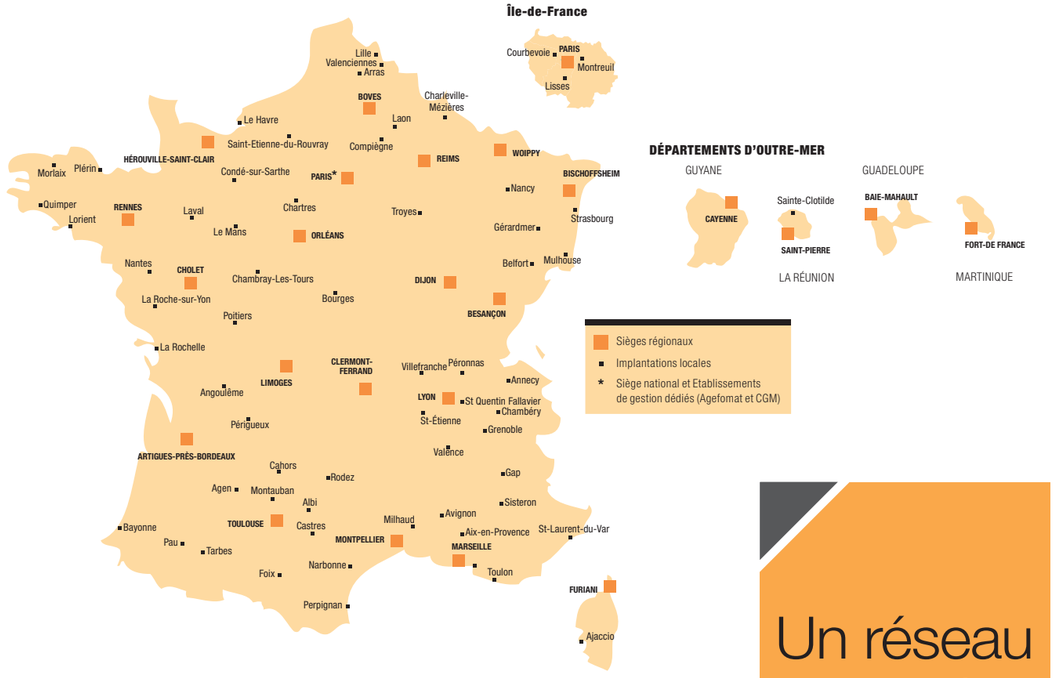

Un réseau national

Avec AGEFOS PME, faites le choix de la...

PROXIMITÉ
Bénéficiez de l'expérience de notre réseau

PERFORMANCE
Disposez d'informations utiles et de conseils personnalisés

CONFIANCE
Libérez-vous des contraintes

SÉCURITÉ
Investissez sur la formation en toute sécurité

TRANSPARENCE
Soyez assuré d'être en permanence informé

maquette : Janvier 2015 - 2015_GC_10_Chemise_dEV_B67100 - © Fotolia - iStock

agefos-pme.com

AGEFOS PME RÉGIONALE est délégataire agissant au nom et pour le compte du Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises.

AGEFOS PME Siège national sis 187 quai de Valmy 75010 Paris
SIRET 301 761 987 00330 - code NAF 9499Z, agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973 renouvelé le 20.09.2011 et modifié le 27.12.2013.

ENTREPRISES moins de 10 salariés

Bordereau de versement | Formation professionnelle continue **2015**

Contributions à verser avant le 1er mars 2015

Solutions Évolution Anticipation

PÊCHES MARITIMES

SPP Pêche et Cultures Marines

Notre Offre de services

> Les niveaux de services proposés par AGEFOS PME

Offre de services SOLUTIONS

Vous connaissez vos besoins en formation mais vous avez besoin de repères dans les dispositifs existants ou d'être épaulé dans les démarches administratives et financières pour les mettre en œuvre.

Nos services

> AGEFOS PME vous fournit une information de qualité et constamment actualisée sur les dispositifs de formation les plus pertinents et vous accompagne dans les démarches administratives nécessaires pour les activer.

En pratique

> Information régulière, réunions et conférences sur les évolutions de la formation professionnelle continue et l'emploi.
> Gestion administrative simplifiée et facilitée par des services en ligne.
> Conseiller et assistante dédiés à chaque entreprise pour un conseil de proximité.
> Offre de formation accessible à tous : catalogues d'actions collectives de formations sur tous les territoires
> Outillage sur l'entretien professionnel.

Offre de services ÉVOLUTION

Vous voulez faire évoluer les compétences de vos salariés. Vous avez besoin de conseils RH dans leur globalité et ce, quelle que soit la taille de votre entreprise et celle du service dédié.

Nos services

> En complément de l'offre Solutions, nous vous proposons une offre individualisée différenciée de votre approche synthétique de la formation.

En pratique

> Conseil outillage et accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de projets RH (entretien professionnel, recrutement,...).
> Conseil sur l'offre et l'achat de formation.
> Mise en œuvre de plans de financements sur les projets des entreprises (analyse des besoins spécifiques, chiffrage, propositions...).
> Mobilisation des financements externes complémentaires et montage de dossiers spécifiques d'aide à la formation.
> Mise en réseau avec les acteurs du développement local.

Offre de services ANTICIPATION

Vous souhaitez vous préparer à une évolution de votre entreprise en anticipant les prochaines mutations pour attirer les compétences dont vous avez besoin et impliquer vos collaborateurs dans votre projet d'entreprise.

Nos services

> En complément de l'offre Evolution, AGEFOS PME vous propose des services à plus forte valeur ajoutée qui répondent à vos besoins d'anticipation et de gestion pluriannuelle.

En pratique

> Gestion externalisée de la formation.
> Accompagnement individualisé avec des dossiers élaborés ou multi-financements.
> Entretiens et diagnostics pour l'anticipation des besoins en compétences DIAG RH.
> Mise en relation avec des prestataires dans le cadre de démarches RH & GPEC.
> Appui à la gestion des projets et au suivi de vos obligations réglementaires (Séniors, égalité professionnelle, pénébilité, GPEC...).
> Partenariats actifs et projets emploi liés aux besoins du territoire ou de votre branche professionnelle pour faciliter l'accès à la formation, la qualification et l'emploi.

agefos-pme.com

Bordereau Mode d'emploi

Pour obtenir votre **assiette de cotisation** AC ajouter le montant des salaires forfaitaires ENIM 1 **au montant des salaires bruts** 2 versés en 2014.

Le montant AC obtenu est la base de calcul de vos contributions.

ASSIETTE DE VOS CONTRIBUTIONS *(voir notice)*

• **Personnel régime ENIM** Salaires forfaitaires 2014	1	, €
• **Personnel autres régimes** Salaires bruts 2014	2	, €
Assiette de vos cotisations 1 + 2 = AC		, €

CALCUL DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION

Plan de formation Participation au développement de la formation professionnelle continue	AC x 0,40 % A	, € HT
	Minimum de versement **obligatoire :**	25 €
Professionnalisation Contribution pour le financement des contrats, des périodes de professionnalisation et du CPF	AC x 0,15 % B	, € HT
	Minimum de versement **obligatoire :**	10 €
Versement Contributions Formation		
Total H.T.	A + B	, € HT
T.V.A. à **20,00** % si assujetti		, €
Montant TTC à régler à AGEFOS PME		, € TTC
☐ Chèque n°	Banque	

A Multipliez le montant AC 2014 par 0,40 % et reportez, dans la case prévue à cet effet, le résultat de votre calcul. **Attention A ne peut pas être inférieur à 25 €.**

B Multipliez le montant AC 2014 par 0,15 % et reportez, dans la case prévue à cet effet, le résultat de votre calcul. **Attention B ne peut pas être inférieur à 10 €.**

A + B Additionnez les montants obtenus en A et B puis inscrivez la somme de cette addition dans la case prévue à cet effet. Multipliez par 20,00 % si votre entreprise est assujettie à la TVA. Vous obtenez alors le montant TTC de vos Contributions Formation.

Contributions à verser avant le 1er mars 2015

> Qui est assujetti ?

Les entreprises ayant employé pendant l'année civile au moins un salarié en CDI ou CDD, à temps plein ou partiel.

■ Si votre entreprise a franchi le seuil de 10 salariés en 2012, 2013 ou 2014, vous restez assujettis au taux de participation applicable aux entreprises de moins de 10 salariés.

> Comment vous acquitter de vos contributions ?

Vous réglez le montant total de vos contributions par chèque libellé à l'ordre d'AGEFOS PME.

> Où adresser votre bordereau ?

Retournez le bordereau dûment complété accompagné de votre chèque à l'adresse suivante figurant sur le bordereau :
AGEFOS PME - Collecte PCM
TSA 70002 - 187 quai de Valmy
75010 PARIS.

> Comment justifier votre règlement ?

Le reçu libératoire, généré après traitement de votre bordereau, vous permet de justifier auprès du Trésor Public du règlement de vos contributions à AGEFOS PME, avant le 1er mars 2015 et de récupérer la TVA (si votre entreprise est assujettie).

SANS CE JUSTIFICATIF, en cas de contrôle fiscal, vous serez redevable au Trésor Public, d'une taxe s'élevant à 2 fois le montant de votre contribution.

Des Questions ?
Appelez nos Conseillers
Tél. 02 98 97 26 52

VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE EN LIGNE

Rendez-vous sur le site AGEFOS PME de votre région pour obtenir votre reçu libératoire.